Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260527-392026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/05/2025

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 20/05/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé,
Secrétaire de séance : Isabelle LECLERCQ
Représentés : Michel PANSARD représenté par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Anne DURAND, LACHIVER Olivier représenté Eric DROGUET

Nombre de Conseillers : 15 **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15**

DELIBERATION N°39-2026 Rénovation énergétique logements allée de Cailloux Bleus - avenant au contrat de maîtrise œuvre

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre liant la commune au Cabinet « Atelier du port ».

Le montant du marché initial était de 44 942.60 € H.T., compte tenu de la décision de procéder à la rénovation des salles de bains dans les 6 logements et de remplacer la solution de chauffage PAC sur extrait VMC par du chauffage électrique, il est proposé au conseil un avenant en plus-value pour un montant de 3 200 € H.T., soit 7.16 % d'augmentation.

Le nouveau montant du marché est de : 44 942.60 + 3 200 = 48 142.60 € H.T.

A l'unanimité le Conseil accepte cet avenant et charge Monsieur le Maire de le signer.

Fait à Plévenon, le 28/05/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

MAIRIE DE PLÉVENON (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 28/05/2026

MAIRIE DE PLÉVENON (Côtes-d'Armor)